

PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 À 19H00, À LA MAIRIE

- Présents : M. OESTREICHER Yves, Président
Mme CHANTRANUWATANA Charavee, Première Vice-Présidente
Mme PATTYN Dominique, Deuxième Vice-Présidente
- Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro, CONWAY Steven, DESSIMOZ Terry, FREY Edith, HAENNI Nicolas, JUILLERAT Linda, JULIEN Isabelle, KÖSSLER Catherine, LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, PASCHE Sonia, SCHNELL Martalicia et THURNHERR Laurent
- Excusés : MM. GRANDJEAN Dominique et ROGGO Xavier
- Assistent : Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative, Maire
M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024
2. Communications du bureau
 - 2.1 Charte de l'environnement
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Finances du 27 mai 2024
 - 4.2 Sécurité & Mobilité du 5 juin 2024
 - 4.3 Aménagement & Environnement 17 juin 2024 et du 2 septembre 2024
 - 4.4 Cohésion Sociale du 27 août 2024
 - 4.5 Bâtiments & Travaux publics 28 août 2024
 - 4.6 Sports & Culture du 3 septembre 2024
5. Délibérations
 - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC, destiné à l'acquisition de la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface de 1'079 m², située en zone bois et forêt, sise à la hauteur du chemin de Valérie 95, dans le bois de la Foretaille
 - 5.2 Délibération relative à l'octroi d'un crédit de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille) TTC pour la réfection complète - encaissement et revêtement - de la route de Pregny entre le chemin Borgne et la limite communale direction Ville de Genève
6. Motions
Motion relative à l'extension de la crèche intercommunale
7. Résolutions

8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif
- 10.1 Présentation du calendrier des séances 2025 du Conseil municipal ainsi que des commissions pour le 1^{er} semestre 2025
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers
13. Questions du public

* * *

M. Oestreicher, ci-après « le Président » ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, il excuse M. Grandjean.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024

Le procès-verbal du 11 juin 2024 est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions.

2. Communications du bureau

1^{er} août

Le Président rend les membres du Conseil municipal attentifs au fait qu'un bol du 1^{er} août gracieusement offert par la Commune se trouve sur leur table. Le Président remercie le Conseil administratif pour cette attention.

Chronique du patrimoine historique communal

Le Président annonce que cette chronique a été rédigée par le Dr K. Brendow, un professeur d'économie (qui a notamment donné en 2001 une conférence sur l'utilisation du charbon dans les pays de l'Est). Le Président a téléphoné au Dr Brendow pour le remercier de sa chronique. Le Dr Brendow a également reçu une lettre de remerciements de l'ambassadeur de France. Le Président invite les membres du Conseil municipal à lire cette chronique qui est, sauf erreur, en vente à l'épicerie du village.

Décisions de l'ACG

Le Président informe que le Conseil municipal a la possibilité de faire valoir son droit d'opposition selon l'art. 79 LAC aux décisions prises par l'ACG. Le Président cède la parole à Mme Chantranuwatana qui énumère les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 26 juin 2024 :

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs ;

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

Lettre de M. Reinmann – candidature à la Cour des Comptes

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de Félix Reinmann :

« Rencontre dans le cadre de ma candidature à la Cour des Comptes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

J'ai l'honneur de vous contacter dans le cadre des élections à la Cour des Comptes du 22 septembre 2024 où je me présente en tant que candidat hors parti, car je considère que la fonction de juge à la Cour des Comptes requiert une totale neutralité politique.

Né à Genève, j'ai grandi aux Eaux-Vives et effectué toute ma scolarité dans le canton. Après mes études de droit et une carrière de vingt ans comme procureur fédéral au Ministère public de la Confédération, j'ai rejoint l'administration cantonale genevoise en 2017 pour garantir, en tant que secrétaire général, le bon fonctionnement d'un département et mener, comme chargé de mission, un projet de prévention de la corruption et des conflits d'intérêts. Cette expérience m'a permis de découvrir les coulisses du fonctionnement de l'Etat et d'acquérir une connaissance approfondie de ses rouages, dans le contexte des crises institutionnelle et sanitaire.

C'est cette expertise diversifiée dans le service public qui m'amène aujourd'hui à me porter candidat à la Cour des Comptes. En tant qu'autorité de surveillance indépendante et autonome, la Cour a un rôle essentiel à jouer pour garantir la bonne gestion des deniers publics et la confiance de la population envers les institutions. Au-delà des contrôles de conformité, je vois en la Cour un organe soutenant, qui peut apporter son regard extérieur, spontanément ou sur demande, pour améliorer le fonctionnement et la performance des services publics.

Je serais honoré de pouvoir vous rencontrer à votre convenance d'ici la mi-août, afin de vous présenter mon parcours, les valeurs sur lesquelles j'appuie mon action, ainsi que les orientations que je souhaite donner à la Cour des Comptes. Nos échanges seraient l'occasion d'aborder concrètement vos besoins et les moyens d'accompagner votre commune dans ses missions.

Dans l'attente de vous rencontrer je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, mes salutations distinguées ».

Le Président précise que la rencontre proposée dans la lettre n'a pas pu avoir lieu en raison des vacances estivales.

Invitation du musée militaire genevois

Le Président donne lecture de l'invitation :

« Madame, Monsieur,

L'Association du musée militaire genevois a le plaisir de vous inviter à commémorer avec elle les 40 ans de son musée,

le samedi 21 septembre 2024 de 10h00 à 17h00

à Pregny – Chambésy, 18 chemin de l'Impératrice, domaine de Penthes.

Le programme de la journée figure sur la lettre du musée ci-jointe.

Nous vous remercions de votre réponse par courriel à l'adresse suivante : clauder.convers@gmail.com avant le 11 septembre 2024, avec indication du nombre de vos accompagnants éventuels ».

Courrier de M. Béla Szilagyi, président de l'association des habitants de Chambésy-Dessous

Le Président laisse le soin à Mme Chantranuwatana de lire le courrier :

« Concerne : emplacement des collecteurs de déchets et de récupération au secteur Cornillons

Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre Conseil a introduit le sujet cité en référence lors de la séance du Conseil municipal du 11 juin dernier et ceci a retenu notre attention.
Comme nous l'avons déclaré dans une lettre adressée à vous le 8 février 2024, nous faisons opposition à cet emplacement (copie de notre lettre en annexe).

Nous estimons que cette implantation est inadaptée à cet endroit pour les raisons suivantes :

- *La sécurité* – arrêts en double file pour décharger les véhicules, rétrécissement du passage des véhicules.
- *Le stationnement* – ces bennes vont encore prendre la place de quelques cases pour se garer.
- *Les nuisances* – cette décharge générera des nuisances pour le voisinage, notamment pour l'église.

D'autre part, il faut se souvenir que lors d'une précédente législature, une commission municipale d'alors avait déjà refusé d'installer la déchetterie à cet emplacement. Nous pensons que ce refus est toujours valable et qu'il convient d'en tenir compte.

Nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles vous avez abandonné l'idée de maintenir l'emplacement actuel de la déchetterie au chemin du Vengeron.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre lettre, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations distinguées ».

M. Schwarm indique que la Commune a pris acte de l'opposition tout en rappelant que le Conseil municipal avait voté durant sa séance de juin pour un renvoi en commission suite au courrier de février, puisque l'association s'oppose à l'emplacement recommandé par le mandataire. Il s'agira à la commission qui a été saisie de ce dossier de définir un emplacement pour ce futur point de récupération.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Information du Maire

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.1.1 Suivi de la résolution « Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir de bruit »

Mme Nathalie Fontanet, présidente du Conseil d'Etat, informe que le nouveau cadastre du bruit aérien a été approuvé le 25 novembre 2022 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Or, il se trouve qu'un recours avec effet suspensif a été déposé le 10 janvier 2024 à l'encontre de cette décision. Cette procédure est actuellement pendante devant le Tribunal administratif fédéral. Dès lors, dans l'attente de connaître l'issue du recours et sa portée sur les différentes zones de bruit qui seront probablement redessinées, Mme Nathalie Fontanet ne souhaite pas modifier les coefficients actuels, qui sont basés sur l'ancien cadastre de bruit.

Le directeur de la taxation des personnes physiques, des titres et de l'immobilier, ne manquera pas de prendre contact avec les communes concernées lorsque le jugement entrera en force, en particulier quant à l'adéquation entre les nouvelles courbes de bruit et les pondérations du questionnaire de valeur locative.

3.1.2 Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

Comme certains ont déjà pu le constater, les horaires de la mairie ont été modifiés depuis le 2 septembre dernier. Désormais la mairie est ouverte de 8h à 12h les lundis, mardis et jeudis et de 8h à 16h, non-stop, les mercredis et vendredis.

Cette réorganisation permettra au personnel de la réception de bénéficier de plages horaires de calme et sans interruption pour traiter des dossiers demandant de la concentration et de la précision. L'office d'état civil pourra recevoir sur rendez-vous en-dehors des heures d'ouverture.

3.2 Bâtiments et travaux publics

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.2.1 Centre Sportif et de Loisirs des Châtaigniers : Décision de mise en standby du projet

Mme Rasmussen précise qu'elle a déjà communiqué cette information lors de la dernière séance de la commission Bâtiments et travaux publics. Il s'agit d'une décision de mise en *standby* du projet de réaménagement du centre sportif. L'avant-projet a débuté suite aux décisions prises notamment lors de la commission Bâtiments et travaux publics du mois de mars 2024. Le mandataire MAG et les services de l'Etat ont eu plusieurs séances au cours desquelles est apparu un certain flou au niveau de la zone sportive qui n'est pas soumise à une directive précise mais qui a une similitude avec la zone 5.

Mme Rasmussen indique que l'OAC a exprimé certaines réticences sur la distance entre les bâtiments dans l'enceinte du centre sportif et les gabarits. Il semblerait qu'il faille une dérogation pour procéder à certaines constructions. Pour que ce projet avance et que la commission d'architecte se prononce, il a été décidé de procéder à une DP (demande préalable) en présentant un projet pour avoir la position de la commission d'architecture. Suite à cela, un avant-projet a été présenté en séance du Conseil administratif (il allait loin dans le développement et la typologie, ce qui est propre à une DP). Plusieurs questions et des inconnues ont été soulevées. La première concerne le réaménagement du parking actuel avec la rampe d'accès et la placette qui serait enlevée sachant que la suite à donner pour la parcelle 88 n'est pas encore fixée.

En outre, Mme Rasmussen rappelle que le futur cheminement à travers les jardins de Christinger qui vont vers le centre sportif est également en suspens à ce jour. Il était par ailleurs question d'amener le bus jusqu'au centre sportif. Au vu de ces éléments et après discussion avec l'architecte notamment, il est impératif que la Commune bénéficie d'une vision plus macro sur le projet pour éviter des décisions fâcheuses. La commission Bâtiments et travaux publics se retrouve en avance sur le réaménagement du centre sportif. Il manque encore des éléments importants pour prendre des décisions qui seront liantes. Le but n'est pas de figer ce projet.

S'agissant de l'assainissement du centre sportif, ce dernier ira de l'avant car il a été validé et doit être revu par le service technique pour voir s'il convient de modifier certains éléments en lien avec la mise en standby du projet de réaménagement du centre sportif. Lorsque l'administration aura des éléments plus précis, elle reviendra en commission pour les communiquer.

3.2.2 Accès au lac

Le Conseil administratif a pris bonne note de la décision du Grand Conseil le 30 août dernier de garantir l'accès gratuit à toutes les plages publiques du canton, sans restriction. Une mission de conseil juridique a immédiatement été déclenchée par le Conseil administratif afin d'examiner toutes les options disponibles. Le CA ne manquera pas de communiquer en temps utile une fois les résultats de cette mission connus.

3.3 Sport & Culture

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.3.1 Vaisselle réutilisable : information sur la décision du CA en vue d'une mise en œuvre dès le 1er janvier 2025 et uniformisation de l'information sur la thématique à l'ensemble des conseillers municipaux

Une présentation est affichée à l'écran.

Mme Rasmussen précise que cette présentation a déjà été faite lors de la dernière commission Sports et Culture (sauf erreur, des questions ont également été posées en commission Sociale). L'idée est que tout le monde ait la même information.

L'interdiction d'utilisation d'articles en plastique à usage unique dans les restaurants, les services de petite restauration à l'emporter (take away et food truck par exemple) et les cantines d'entreprises ainsi que durant les manifestations publiques figure parmi les mesures pour réduire les déchets conformément à la nouvelle loi sur les déchets. Les manifestations soumises à autorisation sur le domaine public devront utiliser de la vaisselle réutilisable. Ainsi, assiettes, couverts, gobelets et boîtes repas en plastique à usage unique ne pourront plus être utilisés après le 1^{er} janvier 2025.

Mme Rasmussen dresse ensuite un bref historique. La Commune utilisait de la vaisselle en plastique jusqu'en 2016 où elle a intégré de la vaisselle compostable et des verres réutilisables avec un système de caution. En 2024, la Commune a essayé en phase test la vaisselle réutilisable (verrerie et céramique) lors de la Summer disco.

Pour une manifestation allant entre 800 et 1'000 personnes (comme les promotions scolaires), l'achat de vaisselle compostable et la location de vaisselle réutilisable revient à CHF 1'700.-. Plusieurs options se sont dessinées. La première était de continuer avec ProP (verres réutilisables en plastique) mais les matériaux ne sont pas très bons dans leur composition ni corrects d'un point de vue hygiénique. La seconde proposition consistait à passer par Re Circle mais elle concerne uniquement les restaurateurs. Finalement, la Commune a entamé des discussions avec le traiteur de Châteline. L'idée serait de partir sur un projet-pilote avec de la vaisselle en verre/céramique. Il n'y a pas de stockage ou nettoyage puisque tout sera renvoyé au traiteur de Châteline qui s'occupera de ces éléments.

Mme Rasmussen montre ensuite un exemple d'un bulletin de livraison à l'écran. En tenant compte de 800 ou 1'000 personnes, les quantités d'objet sont assez conséquentes pour contenter tout le monde. Le montant serait de CHF 3'400.- (il comprend le vol et la casse).

Il s'agit d'un contrat sur 3 ans où la Commune participe à hauteur de CHF 30'000.-, soit l'équivalent de 50 % du prix d'achat de la vaisselle et d'une partie des caisses pour la transporter. La Commune devra payer le transport aller-retour du matériel mais le nettoyage et le rangement seront pris en charge par le traiteur de Châtelaine. La Commune devra stocker quand elle a une manifestation la vaisselle propre avant qu'elle soit rapatriée chez le traiteur.

Mme Rasmussen présente ensuite une comparaison des coûts. La location, le lavage et le transport se montent à CHF 3'420.- avec ProP contre CHF 3'600.- avec le traiteur de Châtelain. La différence est faible. Une discussion est en cours sur le stockage de la vaisselle propre avant et durant une manifestation (pour la Summer Disco, l'administration a dû stocker 86 caisses pour le matériel). Le service de communication et manifestation travaille sur la mise en place d'un système de consignes à la population pour pouvoir distribuer cette vaisselle et gérer son rapatriement. Les manifestations qui seront organisées par les associations communales seront aussi concernées par cette vaisselle réutilisable, notamment :

- Marché aux plantons et marché de l'automne par l'Association l'Amicale 41 ;
- Roilbot est à vous par l'Association « La Rue » ;
- Halloween par l'Association des parents d'élèves (APE) ;
- La vente-échange printemps /automne (buvette & petite restauration) par l'Association intercommunale des colonies de vacances "La Ruche" ;
- Journée gymnastique (buvette & petite restauration) par la FSG Chambésy-Jeunesse ;
- Biennale (buvette & petite restauration) par l'Association "Cham'Art."

Le Conseil administratif doit encore se déterminer s'agissant des associations communales et de la prise en charge des coûts engendrés par cette nouvelle loi. Une séance d'information à l'attention des associations communales traitant du nouveau règlement et de la vaisselle réutilisable sera organisée ultérieurement (en 2025).

3.4 Finances

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.4.1 Projection impôts en vue du budget 2025

M. Schwarm indique que le budget 2025 sera présenté au prochain Conseil municipal. Les recettes fiscales auront un impact sur le budget 2025 sachant que deux projets de loi sont en cours. Le premier, qui sera soumis au vote de la population le 22 septembre, est le PL 13 345 (imposition sur l'outil de travail) qui aura un impact assez marginal pour Pregny-Chambésy (CHF 28'000.- selon l'AFC). Le second est le PL 13 402 sur l'impôt sur les personnes physiques. S'il passe, les personnes physiques paieront moins d'impôts l'année prochaine mais il aura un impact estimatif de CHF 554'000.- pour Pregny-Chambésy. Si la valeur de centime se porte bien et un petit peu mieux que le budget 2024, ces PL diminueront un peu les prévisions de recettes. À noter qu'avec l'impôt des personnes morales, le budget se montait en 2024 à 10,7 millions de recettes. Le montant devrait être similaire en 2025 en tenant compte de l'impact des deux PL susmentionnés. M. Schwarm met également en exergue que la péréquation financière se montait en 2024 à CHF 921'000.- contre 1,7 million de francs en 2025 (la bonne santé financière de la Commune fait qu'elle contribue davantage). S'agissant du fonds de péréquation des personnes morales (une enveloppe de 100 millions de francs), Pregny-Chambésy recevra CHF 480'000.-. Il conviendra de faire preuve de circonspection sur l'exercice car Pregny-Chambésy contribue beaucoup et il conviendra de tenir compte du potentiel impact fiscal sur les personnes physiques de CHF 550'000.- sans toutefois devoir faire appel à des mesures structurelles.

3.4.2 Résidence Seniors Christinger : bouquet de chantier

Une septantaine de participants – ouvriers, mandataires, autorités politiques et personnel communal technique – ont participé au traditionnel bouquet de chantier. La Commune a remis des bons-cadeaux de CHF 50.- avec mot de remerciements du CA pour tous les ouvriers. La partie officielle a eu lieu sur le chantier avant de se terminer au CSLC.

3.4.3 Arcades commerciales – Valérie

La seconde phase de la rénovation des arcades a débuté le 2 septembre dernier avec le déménagement de Rive Droite Immobilier dans l'arcade adjacente de l'épicerie. Dans une première étape, les arcades côté Jura vont être traitées, avant une seconde étape qui débutera en février prochain et qui verra Techniserv et Objectif Beauté déménager dans leurs locaux définitifs. Une mise au concours du futur espace café interviendra d'ici la fin de cette année.

Des photos de l'épicerie sont projetées à l'écran.

M. Schwarm fait ensuite une allusion à l'épicerie et à MM. Ibrahim et Milazim Mustafa qui ont à cœur depuis 5 mois d'offrir le meilleur aux communiens, aussi bien par la qualité des produits en rayon que par un accueil d'une extrême gentillesse. Les retours sont très positifs.

3.4.4 Parcelle 88 : première manche gagnée

Deux jugements ont été notifiés le 29.08.2024. Ils informent du rejet des recours (l'intégralité des griefs formulés par les recourants a été écartée) avec condamnation à verser à la Commune et à Para-Roc SA une indemnité de procédure de CHF 1'400.- chacune, respectivement CHF 2'700.- chacune. La Commune est en attente d'un possible recours par-devant la Chambre administrative d'ici au 30.09.2024 (mais avec nécessité de trouver de nouveaux arguments).

3.5 Aménagement du territoire

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.5.1 Penthes : projet Hodler

Dans le cadre du projet de musée Ferdinand Hodler à Penthes, des séances ont eu et auront lieu en août/septembre/octobre avec le groupe de travail (OPS/commune et l'institut Ferdinand Hodler). Pour rappel, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 200'000.-. Sur ce montant, environ CHF 50'000.- ont été utilisés pour l'étude de faisabilité présentée en juin en commission aménagement. Pour la suite, l'idée est de travailler sur deux axes : chiffrage des devis et conceptualisation du type de structure (fondation vraisemblablement) et de sa gouvernance. Si le projet voit le jour, le canton octroiera probablement un droit de superficie sur les bâtiments à la future fondation. Une partie des locaux pourraient faire l'objet d'un intérêt de la Commune. Il s'agira d'un dossier pour les futurs élus de 2025-2030.

3.5.2 Passerelle des Orchidées à Bellevue

Il s'agit de passer depuis Champ-du-Château par-dessus la route de Lausanne pour accéder à la plage du Vengeron par le moyen d'une passerelle piétonne et cycliste. Un gagnant est ressorti (ARCHITEUTHIS) sur concours de 40 projets. M. Schwarm montre une photo du concept. La réalisation est prévue à l'horizon fin 2025 - 2026, pour autant que la DD Vengeron soit en force.

3.5.3 Résidences secondaires à Pregny-Chambésy :

Courrier de l'Office fédéral du développement territorial, dépendant du DETEC, au Service du contrôle interne et des systèmes d'information de l'État de Genève

Pour rappel, la Commune avait été informée qu'elle dépassait les 20 % de résidences secondaires (la Commune aurait dû en tenir compte dans le cadre des autorisations futures). Or, « Il ressort de notre analyse des données que la proportion de résidences secondaires de la commune était inférieure à 20% au 31 décembre 2023. Nos calculs s'appuient sur les données contenues dans l'inventaire des logements, dont vous avez confirmé l'exactitude et l'exhaustivité. Pour cette raison, les dispositions restrictives de la loi fédérale du 20 mars 2015 sur les résidences secondaires ne s'appliquent pas à la commune de Pregny-Chambésy ».

Il est demandé, entre autres, de veiller à enregistrer tous les bâtiments à usage résidentiel (5 parcelles sont visées) et il est rappelé que la Commune doit veiller à ce que la proportion de résidences secondaires ne soit pas supérieure à 20%. Des nouvelles autorisations de construire peuvent uniquement être octroyées tant que la proportion de résidences secondaires ne dépasse pas ce seuil.

3.5.4 Déchets

ESREC

Selon le communiqué de presse du 19.08.2024 de la Chancellerie d'État, les espaces de récupération cantonaux (ESREC) ouvriront à nouveau les dimanches et jours fériés à partir du 1^{er} octobre 2024 (la Commune avait manifesté son opposition à la fermeture dominicale). Assurée jusqu'à la fin de l'année, cette réouverture devra être confirmée pour 2025. La question du financement subsiste.

Campagne communale

Une campagne avait eu lieu en mai. Les résultats de tri n'étaient pas concluants (les poubelles ouvertes contenaient beaucoup de papier ou de verre). À la suite de ce contrôle, le tri semble s'être amélioré (67 tonnes de déchets incinérés en mai 2023 contre 50 tonnes en mai 2024 ; en juin 2023 56 tonnes contre 49 tonnes en juin 2024 ; en juillet 2023 52 tonnes contre 57 tonnes ; 60 tonnes en août 2023 et 45 tonnes en août 2024). La Commune a décidé de reconduire ces contrôles. La prochaine campagne de pointage des ordures ménagères est prévue en octobre-novembre 2024. M. Schwarm relève que le porte-à-porte est très apprécié des habitants. La moindre des choses serait donc de trier correctement ses déchets (les déchets brûlés polluent et coûtent à l'inverse des déchets triés).

3.6 Cohésion sociale

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.6.1 Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle campagne du 25 novembre 2024, organisée en marge de la Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et initiée par le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) du DF, trois propositions de participation ont été proposées aux communes.

Après examen, M. Pasche a décidé que la commune sera un partenaire officiel, ce qui implique les éléments suivants : « Votre commune sera citée comme partenaire sur tous les supports de communication, en relayant la campagne dans l'espace public et sur vos canaux d'information. ». Cette décision a été communiquée au BPEV, qui doit transmettre les divers supports de communication, affiches, flyers, images pour les réseaux sociaux afin que la Commune puisse la relayer. En parallèle, la nouvelle loi et son règlement d'application, auxquels la Commune est soumise en tant qu'organisme public, seront examinés, et pour y donner du sens, mis en application au niveau de la Commune au même moment.

3.7 Sécurité et mobilité

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.7.1 Point police du 2 septembre 2024 (portant sur juin/juillet/août)

Police cantonale : assez calme à part quelques cambriolages et aucune intervention pour du bruit/des nuisances liés à des jeunes. Effet TSHM ?

Police municipale : assez calme aussi. Quelques rares nuisances liées à des jeunes au centre scolaire de Valérie. 4 contraventions entre autres pour une trottinette électrique roulant à plus de 60 km/h. Acquisition d'un radar mobile de type jumelles avec interception obligatoire, qui sera mis en œuvre au printemps 2025.

Python Sécurité : peu de constats, essentiellement l'expulsion de jeunes squattant le préau de l'école de Valérie.

3.7.2 Zone 30 km/h – Secteur Palud – Crêts-de-Pregny – Machéry partie haute

Les travaux sont quasi terminés (des photos sont projetées à l'écran). Le marquage et des retouches de signalisation en cours. La fin de travaux est prévue à la mi-septembre.

3.7.3 Enquête publique des projets de route nationale par le detec – (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) RN 01.12 – suppression du goulet d'étranglement Genève-Aéroport – Le Vengeron, 3^e voie

La période de consultation et d'observations s'étend du 19 août au 20 septembre 2024. L'enquête publique a été affichée et est consultable en mairie sur demande à la réception. Elle fera l'objet d'une opposition de la part du Conseil administratif, selon le principe que « seuls les recourants sont invités à la table des négociations ».

3.7.4 Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman (ABVL) :

Par suite des subventions de la Commune, cette dernière a reçu un abonnement général 1^{ère} classe, courant du 24.07.2024 au 23.07.2025. Il sera déposé à la réception et mis à disposition des autorités politiques communales (CA & CM) ainsi que du personnel de l'administration communale. Sur demande, il peut être utilisé et doit être restitué à la réception après utilisation.

4. Rapport des commissions

4.1 Finances du 27 mai 2024 (Rapporteur : M. Lauber)

4.1.1 Fondation Clair-Bois

Pour rappel, la commission avait préavisé favorablement le principe d'un droit de superficie accordé à la fondation Clair-Bois. Cette dernière encadre des personnes en situation de handicap et fait actuellement face à un manque de places d'accueil pour les jeunes enfants en situation de handicap. Elle explore à ce titre des alternatives, soit l'agrandissement du site actuel ou la construction d'un nouveau bâtiment. À ce titre, la commission a reçu le président du conseil de fondation, M. Gautier, ainsi que le directeur du pôle enfance et adolescence, M. Gance, pour une discussion autour d'un nouveau programme qui mettrait à disposition de la Commune 14 places de crèche en contrepartie d'un droit de superficie (loyer que la fondation verserait à la Commune pour bénéficier du terrain). La Commune pourrait à ce titre bénéficier de places de crèche supplémentaires sans devoir financer le coût de construction d'un nouveau bâtiment. Un retour des groupes politiques est attendu le 16 septembre en commission des finances.

4.1.2 Résidence Christinger

Il s'agissait du préavis sur une délibération relative au dépassement des travaux pour les coûts de construction de la résidence Christinger, délibération qui a été votée et approuvée dans le Conseil municipal qui a suivi.

M. Antille aimerait que le rapport soit complété. En effet, les 14 places de crèche proposées à la Commune sont des places de crèche inclusives. M. Pasche l'infirmier. M. Lauber précise que les 14 places viennent en complément de 7 places de crèche pour enfants en situation de handicap.

4.2 Sécurité & Mobilité du 5 juin 2024 (Rapporteur : M. Conway)

Après l'approbation du procès-verbal du 19 mars, nous sommes passé au point 2, la situation sur la voie verte.

Rappel du contexte :

Il s'agit d'un projet s'étendant entre Genève et Versoix, sur 10 km d'itinéraire balade et piéton. Il s'inscrit dans un réseau de voies vertes existantes ou futures au sein du Canton. A rappeler que dans ce cas il s'agit d'un itinéraire de balades-loisirs et non d'un axe de circulation cycliste.

Elle connectera différents points d'intérêt du territoire : écoles, village et permettra des connexions avec les gares. Les connexions entre les localités seront réalisées sans déplacements rapides, afin de permettre à différents publics et usages de se côtoyer. Nous avons reçu comme invité les personnes suivantes : Jan Bega, Chef de projet, Office de l'urbanisme - Direction des projets d'espaces publics et Thomas Boucher, Chef de projet, Direction des projets d'espaces public.

Le projet ne réussira qu'en s'inscrivant dans un réseau hiérarchisé de mobilité. Cette Voie Verte doit conserver ses usages de balades-loisirs mais cela ne fonctionnera qu'avec un renforcement de l'axe vélo Cornavin-Versoix, qui est aujourd'hui à l'étude entre la route Suisse et la route de Lausanne.

Un travail doit également être mené sur l'axe route de Collex-route de Fayard. Une attention est portée à la coordination des différents projets, ce qui permet des distinctions d'usage entre du loisir, de la balade sur certains axes et des déplacements plus rapides, pendulaires sur les autres axes.

Concernant la partie relevant de la commune, une ouverture de chantier est visée avant fin 2025. Il s'agit d'un délai imposé par la Confédération permettant de bénéficier de ses subventions. La mise en service est souhaitée d'ici 2027.

L'enjeu de cohabitation entre les usagers (piétons, vélos, trottinettes) implique une régulation de la vitesse. Pour cela, un principe de sinuosité a été mis en place, ainsi que des revêtements adaptés.

Un enjeu important réside dans l'équipement sur la Voie Verte. Des éléments ludiques sont envisagés pour les enfants, ainsi que des bancs et fontaines à eau à Chambésy et sur tout le tracé.

Concernant l'éclairage, un concept lumière a été développé ou un juste équilibre devra être trouvé entre éclairer, donner un sentiment de sécurité et préserver la faune.

Pour l'investissement communal qui concerne à la fois la partie Chambésy-dessous et la partie chemin de la Glaise. Il s'élève à CHF 5'700'000.- TTC, dont seront déduites une subvention de la Confédération à hauteur de CHF 600'000.-, une participation du FIE de CHF 1'100'000.-, et une subvention cantonale de CHF 2'000'000.-. Ainsi, le reste à charge pour la commune est de CHF 2'000'000.-.

Pour les divers M. Pasche annonce, concernant les interventions du SIS, que 54 interventions ont eu lieu en 2023, ainsi que 13 interventions ambulance, soit 67 interventions avec seulement 4 incendies. La compagnie de sapeurs-pompiers volontaires recense 16 interventions en 2023.

Concernant les amendes d'ordre, pour 2023, 1831 amendes ordonnées ont été émises, dont le montant total s'élève à CHF 95'150.-. CHF 83'107.31 ont été encaissés à ce jour (certaines amendes ont été annulées ou transmises aux services contentieux).

La séance a été levée à 20h38.

4.3. Aménagement & Environnement du 17 juin 2024 (Rapporteur : M. Oestreicher)

Le Président cède la présidence à Mme Chantranuwatana pour donner lecture de son rapport.

4.3.1 Résidence & Jardins Christinger

Visite du chantier de 18h à 19h de la résidence Christinger avec, comme guide, pour ACAU MM. Darius Golchan et Bruno Kânel, pour Planeo Conseils M. Grégoire Surply, et pour l'Atelier ADR Pierre Brossard.

Réponses à quelques questions posées :

Les matériaux ont été choisis en concertation avec le Conseil administratif. Les fenêtres seront en chêne, les plafonds en bois peint en blanc, les poutres sont en mélèze, les parois en plâtre blanc, les portes peintes en blanc et le sol est recouvert de parquet. Ces matériaux sont à la fois simples et de bonne qualité. L'isolation phonique des appartements répond quant à elle à une norme accrue, conformément à la demande de la commune.

La verrière du patio est réglable en fonction des saisons et des ouvrants sont prévus dans les façades. La résidence sera ainsi protégée du froid en hiver et plus ventilée en période de chaleur. En plus de la gestion prévue par un ordinateur central, des commandes manuelles permettront aux résidents d'intervenir s'ils le souhaitent. Des capteurs de température et d'hydrométrie seront également installés.

Un grand arbre (châtaignier ou chêne, selon la nature du sol) sera planté au cœur du jardin. Les arbres fruitiers plantés dans la résidence seront à disposition des seniors, qui seront libres de cueillir les fruits comme ils le souhaitent.

4.3.2 Penthes : présentation de l'étude de faisabilité par l'OPS de 19h30 à 20h15

Cette étude de faisabilité pour l'intégration d'un musée Ferdinand Hodler au domaine de Penthes, réalisée par le bureau d'architecture APAAR, nous a été présentée par Nathalie Monge et Thomas Bolliger.

Cette étude, datée du 13 septembre 2023, a été commandée par la commune et l'OPS (Office du Patrimoine et des Sites). Pierre-Alain Girard, directeur général de l'OPS et Nicole Valiquer, coordinatrice patrimoine, lieux culturels et territoire ont participé à cette séance et présentation.

M. P. Schwarm rappelle que nous avons accepté un crédit de 200'000.- pour cofinancer cette étude. Le volet financier de ce projet sera étudié dans une seconde étape.

M. Girard explique que l'OPS a eu à cœur de revenir à des projets réalistes et concrets, de manière à pouvoir occuper ce parc et à lui garder une fonction ouverte au public.

Mme Monge précise les enjeux de l'étude :

- Les enjeux liés à la protection du site et de ses bâtiments : le site est protégé dans sa globalité (recensement ISOS et ICOMOS pour ses jardins).
- Les enjeux liés à un programme de musée : ces enjeux tiennent compte des réglementations liées à l'accueil du public et de la distribution des espaces. Il existe également des normes de contraintes climatiques, qui régulent la température et l'humidité pour garantir la conservation des œuvres.
- Les enjeux liés à la réaffectation du domaine : diversité des acteurs et des publics cibles, pérennité des montages financiers et du maintien du caractère public du lieu.

Avec la solution retenue, le château contiendra l'exposition permanente et l'administration. Il abritera la fondation, avec ces 80 000 objets et documents, Il servira de centre de compétences et de recherche ; le bâtiment de l'espace restauration continuera d'abriter le restaurant, mais celui-ci sera attribué au fonctionnement du musée. A la place du pavillon Gallatin, un nouveau bâtiment sera dédié à l'exposition temporaire, et une salle polyvalente sera utilisable à la fois par le musée et par le public. Capacité d'accueil prévue : jusqu'à 500 personnes / jour.

A l'échelle du domaine il a été constaté que les entrées du site ne sont pas aisées, que des éléments (maison du jardinier, pigeonnier, entrée) sont à rénover, il faudra viser à désenclaver le lieu.

Concernant le château le bureau APAAR préconise une intervention architecturale minimaliste, ainsi qu'un programme adapté, pour ne pas dénaturer l'aspect original du bâtiment. Un soin particulier sera porté à la conception des aménagements extérieurs autour du château, présentant un grand potentiel qui n'est ni exploité ni valorisé à ce jour. Un sérieux assainissement thermique sera à prévoir pour le bâtiment, tout en respectant son identité.

4.3.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024

Approuvé à l'unanimité.

4.3.4 Gestion des déchets

Pas traité.

4.3.5 Divers

M. Czech nous informe que les enseignants de l'école de Valérie sont favorables sont favorables à la création d'un jardin paysager. Un petit projet sera sans doute mis en place en fin d'année.

4.4. Aménagement & Environnement du 2 septembre 2024 (Rapporteur : M. Oestreicher)

Afin de libérer plus rapidement nos prestataires : Mme. Elena Sugrañes et M. Gauthier Delcloy de Co-objectifs 21 la séance a commencé par le point 3 de l'ordre du jour.

4.4.3 Tournées Ordures Ménagères de mai 2024

Dans un premier temps M. Delcloy nous a présenté sa méthodologie pour évaluer la qualité du tri des déchets. Il a effectué pour ceci des pointages (analysé donc des sacs d'ordures) les 14, 21 et 28 mai lors de la collecte des ordures ménagères.

Des sacs poubelle situés dans les containers ont été ouverts et les déchets recyclables contenus dans ces sacs répertoriés. L'étude est cette fois-ci qualitative et non pas quantitative, le but n'est pas de déterminer la masse ou le % de matière organique contenu dans les sacs poubelles, mais de mesurer le % de sacs qui contient tel ou tel type de déchet recyclable. Un avis de passage a été laissé aux résidents dont les poubelles contenaient des déchets recyclables.

L'étude réalisée met en lumière que dans 46% des cas, les sacs poubelles sont soit absents, soit non conformes, les déchets de cuisine sont présents dans 85% des cas, le papier carton dans 75% des cas, l'aluminium dans 73%, le PET dans 61% et le verre dans 57% des cas. Le verre, qui est des premières matières recyclées dans le Canton de Genève, est encore présent dans plus de la moitié des sacs !

M. Delcloy a relevé également la dichotomie entre les besoins de matière première de nos entreprises d'aluminium en Valais, et la quantité d'aluminium retrouvée dans nos poubelles. Il souligne l'impact positif du pointage, qui a conduit à la distribution de 40 poubelles bleues destinées à la collecte des déchets organiques et de cuisine. Il recommande de concentrer les efforts sur les restaurateurs. Il informe que des actions sont déjà en cours en collaboration avec M. Thierry Ecoffey et rappelle que les restaurateurs doivent prendre contact directement avec Transvoirie pour organiser une collecte hebdomadaire ou bihebdomadaire de leurs déchets organiques.

Mme Sugrañes a présenté les résultats d'un sondage visant à identifier les obstacles au tri des déchets pour les habitants. Ce sondage a été envoyé à 200 familles avec 43 réponses reçues.

Résultats :

- 100% habitants se sentent responsable du tri ;
- Les habitants sont satisfaits des solutions de tri proposée (Seulement 6 sur 43 se sont montré insatisfaits).

Recommandations : créer un abécédaire des déchets, améliorer la communication sur les points de récupération, mettre des vignettes interactives sur le site de la commune illustrant des situations concrètes de tri, instaurer pour les personnes à mobilité réduite un système de collecte des recyclables en vélo par des jeunes de la commune.

Suite à ces présentations une discussion a été lancée pour supprimer (ou réduire) la collecte porte-à-porte des ordures ménagères, cette mesure devant encourager la population à mieux trier ces déchets, mais une majorité des commissaires n'y était pas favorable.

M. Schwarm a identifié 4 mesures concrètes à mettre en place :

- Des autocollants pour les poubelles doivent être commandés afin de faciliter leur identification par la population.
- Il propose de recommander des poubelles bleues, vertes, grises et jaunes, dont certaines ont déjà été distribuées, et de les vendre à prix coûtant, voire moins cher, grâce au budget alloué à la gestion des déchets.
- Il suggère également d'organiser une nouvelle tournée de pointage en octobre/novembre, similaire à celle de mai, qui a contribué à la réduction des ordures ménagères.
- Il termine en soulignant l'importance de maintenir la communication sur les supports InfoMairie ainsi que lors des événements communaux, en y incluant des points de tri accompagnés de flyers pour sensibiliser les habitants.

Par contre la suppression de la collecte porte-à-porte ne sera pas mise en place, même à titre d'essai, car les infrastructures de collecte actuelles ne sont pas prêtes pour accueillir ce surplus de déchet.

4.4.1 PV approuvé

4.4.2 Budget 2025

M. Schwarm présente le budget 2025, qui s'élève à un total de 691'700 CHF en baisse par rapport à 2024, principalement due à la suspension de l'appel d'offres « Subvention achats privés panneaux photovoltaïques » d'un montant de 80'000 CHF, réalisé avec 4 autres communes. Ce projet n'a pas été reconduit en raison de problèmes d'approvisionnement en panneaux. M. Schwarm indique que la majeure partie du budget, soit 580'000 CHF, est dédiée à la collecte et au traitement des déchets.

La commission a approuvé à l'unanimité le projet de budget 2025.

4.3.5 Acquisition de la parcelle 50 (zone forêt) : contexte et délibération à préavis

La zone forestière de la Foretaille compte 11 propriétaires, incluant la commune, le Canton et des propriétaires privés. Les propriétaires n'ont aucune obligation d'entretien de leur parcelle et, en cas de non-entretien, la commune propose d'acheter le terrain. Cependant, en raison de la faible valeur des parcelles en zone forestière, les propriétaires refusent souvent.

L'acquisition de la parcelle 50 au prix de 3'700.- est approuvée à l'unanimité par la commission.

Aucun divers : la séance a été levée à 20h33.

M. Oestreicher reprend la présidence.

4.5. Cohésion Sociale du 27 août 2024 (Rapporteur : Mme Frey)

4.5.1 Audition FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle)

Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) présentent les activités au local des jeunes. Le local est ouvert le mercredi et le vendredi. En 2023, une dizaine de jeunes venait le mercredi et vingt-huit le vendredi dont très peu de filles.

En 2024, le nombre total a augmenté et le nombre de filles a atteint 20%. L'objectif est d'atteindre une parité entre filles et garçons, mais au moins un tiers de filles. Une nouvelle offre sont des stages XP qui donnent accès aux jeunes de 15 à 25 ans à une première expérience professionnelle et à l'occasion de bénéficier d'un soutien financier pour réaliser un projet. Cette année, la FASE propose aux jeunes mineurs (de 15 à 18 ans) du travail ponctuel avec un salaire de 16 CHF par heure. Les plus âgés, entre 18 et 25 ans, peuvent s'inscrire à « La Boîte à boulots » (ci-après : la « BAB ») pour des petits boulots ou des missions lors des manifestations communales ce qui leur permet de garder un lien avec la commune et les TSHM, car à 18 ans, les jeunes n'ont plus accès au local.

Parmi les perspectives 2025 sont les points suivants :

- Développer les suivis individuels et le lien de confiance avec les familles ;
- Augmenter la présence sur le réseau genevois, principalement au Cycle d'Orientation des Colombières et se mettre en lien avec la direction et les intervenants sociaux ce qui pourrait aboutir à des projets conjoints ;
- Maintenir et pérenniser le lien avec le public féminin et consacrer plus de temps à leurs préoccupations. (L'équipe est accessible par téléphone, en dehors des horaires du local.)

4.5.2 Retour des dossiers sur les aides indigènes

L'an passé, la Commission a décidé de restreindre les subsides d'aide aux projets indigènes à trois catégories de projets : 1) aux associations en faveur d'actions liées aux personnes âgées ; 2) aux associations en faveur des proches-aidants ; 3) aux associations traitant le décrochage scolaire. 22 projets ont été étudiés dont 21 projets ont obtenu un subside pour un total de CHF 70'000.00.

4.5.3 Première lecture du budget 2025

M. Pasche présente le budget 2025. A l'exception des frais de la vaisselle réutilisable lors des manifestations, il n'y a pas eu de grandes discussions. À ce sujet, Madame le maire vient d'expliquer dans son rapport au Conseil municipal les détails y relatifs. La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité le projet de budget 2025 pour un montant de CHF 1'317'850.

4.5.4 Divers

Bus spécial pour le Cycle d'orientation des Colombières : M. Pasche informe la commission avoir relancé les TPG et le DIP à ce sujet, mais a obtenu la même réponse. Les TPG refusent d'entrer en matière, au motif que les horaires ont été adaptés et les liaisons sont prévues. La réponse a été transmise à l'APE (Association des parents d'élèves).

4.6. Bâtiments & Travaux publics 28 août 2024 (Rapporteur : M. Basilio)

En premier point à l'ordre du jour la commission a approuvé le PV de la séance du 25 mars 2024.

En deuxième point à l'ordre du jour, la commission à traiter une proposition de délibération concernant un crédit pour des travaux urgents de réfection de la Route de Pregny.

La Ville de Genève ayant prévu d'entreprendre des travaux de rénovation de canalisations sur son secteur, qui prenaient toute la chaussée, la fermeture prévue était de 6 mois, mais le Conseil Administratif a réussi obtenir une fermeture limitée à 2 mois durant les vacances d'été.

Profitant de cette fermeture, il était urgent de profiter pour faire des travaux de réfections du tronçon concerné car il était en très mauvais état, malgré plusieurs réfections au cours des derniers mois. Aussi des réfections plus approfondies de cette chaussée devaient être menées, en coordonnant les travaux de la Ville de Genève – ce qui a été fait.

Ces travaux ont pu avoir lieu en même temps que ceux de la Ville de Genève. La volonté du Conseil administratif était avant tout de faire preuve de bon sens, en profitant de la fermeture de la route de Pregny.

Après quelques échanges entre eux les commissaires ont approuvé à l'unanimité la proposition de délibération.

En troisième point à l'ordre du jour, la commission a eu un point un point de situation sur le projet du CSLC par Mme Rasmussen (Maire). Mme le maire ayant déjà donné tous les éléments dans ces communications de début du conseil municipal, je ne m'attarderais pas plus sur ce point

Après divers échanges ce point reste en attente d'un prochain retour du Conseil administratif quant à l'évolution de la situation.

En quatrième point à l'ordre du jour, la commission a étudié la proposition de budget 2025 qui s'élève à 1'221'000.00 contre 1'169'000.00 en 2024 soit une légère augmentation.

Après divers échanges et questions les commissaires ont préavisé favorablement à l'unanimité le budget proposé.

L'ensemble des points ayant été abordés, La séance a été levée à 19 : 51

M. Antille reprend ses propos sur le rapport que M. Lauber a présenté pour la fondation Clair-Bois. Bien que les 14 places mentionnées ne soient pas inclusives, M. Lauber n'a pas précisé qu'il s'agissait d'une crèche inclusive.

M. Lauber relève que 14 places de crèche viennent en complément de 7 places de crèche pour enfants en situation de handicap. Tout un chacun peut juger de l'insistance mise sur la notion d'inclusivité qui ne choque pas M. Lauber pour autant.

M. Thurnherr rappelle que les rapports sont censés être des rapports. Pour rentrer dans le détail (notamment la couleur du parquet), les personnes intéressées peuvent lire les procès-verbaux de commission.

Le Président entend le point de vue de son préopinant en nuancant que seuls les rapports de commission lus lors du Conseil municipal sont accessibles au public. Un rapport de commission se doit donc d'être très clair dans ses propos car la précision des termes a son importance par rapport à la communication au grand public.

M. Thurnherr rétorque qu'un rapport résume les points à l'OJ et explique la décision qui a été prise. Le Président entend son point de vue. Il relève qu'il n'y a pas eu de rapports de commission qui faisaient plus d'une page. Dès qu'une commission est longue, les rapports sont de fait un peu plus longs aussi.

4.7. Sports & Culture du 3 septembre 2024 (Rapporteur : M. Haenni)

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC, destiné à l'acquisition de la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface de 1'079 m², située en zone bois et forêt, sise à la hauteur du chemin de Valérie 95, dans le bois de la Foretaille

Présentation (un plan est projeté à l'écran)

Le Président cède la parole à M. Schwarm, qui explique que la parcelle 50 se trouve dans le bois de la Foretaille. Une propriétaire privée a décidé de vendre cette parcelle située en zone forêt.

Comme toute opportunité d'acquisition, M. Schwarm indique que la Commune a décidé de faire une expertise, ce qu'elle a proposé à la commission aménagement. Cette dernière a préavisé favorablement l'acquisition de cette parcelle en zone forêt lors de sa dernière séance. Pour rappel, une mention est faite dans le PDCom sur la continuité forestière et la possibilité d'acquérir l'ensemble des parcelles. La parcelle fait 1'079 m² et a été estimée après expertise à CHF 2'200.-. La propriétaire a accepté de la vendre à la Commune à ce prix. Les frais de notaire étant à charge de la Commune, le montant de la délibération s'élève à CHF 3'700.-. Le projet de délibération relève l'historique, la volonté d'ouvrir un crédit et de l'amortir sur 40 ans comme il s'agit d'une parcelle en zone forêt (M. Schwarm pense qu'il sera préférable de procéder à un amortissement complémentaire lors de la clôture des comptes 2025). À noter qu'il s'agira de la cinquième parcelle en zone forêt dont la commune est propriétaire. Le propriétaire majoritaire de la Foretaille est l'Etat (il y a aussi quatre propriétaires privés de parcelles en zone forêt).

Questions et remarques

Mme Kössler s'enquiert des parcelles en zone forêt qui appartiennent à la Commune et se demande ce qui est prévu sur ces parcelles. M. Schwarm répond que rien n'est prévu. S'agissant des numéros de parcelle, il ne peut pas répondre. Celles le long de l'autoroute sont sauf erreur propriété de l'Etat. M. Schwarm propose de revenir au prochain Conseil municipal ou d'aller voir sur SITG. À ce stade, il n'y a aucune volonté d'aménagement. Tout un chacun peut se promener où il veut dans la forêt (y compris sur les parcelles privées). Pour rappel, la Commune proposait souvent de racheter les parcelles mais les propriétaires refusaient au vu du prix très bas qui était proposé.

Mme Schnell s'enquiert de l'intérêt d'amortir sur 40 ans. M. Schwarm explique que cette durée est imposée par la LAC. L'idée serait de passer cette acquisition en amortissement complémentaire.

En l'absence d'autres questions ou de remarques, le Président invite Mme Chantranuwatana à donner lecture de la délibération :

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2024

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC, destiné à l'acquisition de la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface de 1'079 m², située en zone bois et forêt, sise à la hauteur du chemin de Valérie 95, dans le bois de la Foretaille

Vu la volonté de la propriétaire, Madame Helga Bonny, de vendre la parcelle à la commune de Pregny-Chambésy ;

Vu la volonté de la commune de Pregny-Chambésy d'acquérir cette parcelle en zone bois et forêt de la Foretaille pour permettre un entretien optimal ;

Vu les différents entretiens à cet effet ;

Vu l'estimation immobilière établi par Hervé Basset, architecte SIA, expert immobilier mas EPFL-IEI en date du 22 mars 2024 ;

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission aménagement et environnement du 2 septembre 2024 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide
à la majorité qualifiée

Par X oui, X non et X abstention sur XX conseillers municipaux présents à la séance
du 10 septembre 2024
(le Président prend part au vote)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface totale de 1'079 m², sise à la hauteur du chemin de Valérie, dans le bois de la Foretaille pour un montant de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC, frais d'acte, émoluments, et enregistrement compris, en vue de cette acquisition Ce crédit se compose de :
 - a) Un montant de CHF 2'200.00 (deux mille deux cents) pour l'acquisition de la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface de 1'079 m²,
 - b) D'un montant estimé à CHF 1'500.00 (mille cinq cents) TTC pour les frais d'acquisition et autres droits, selon le devis de Me Jérôme Schöni.
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
5. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Pregny-Chambésy, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) au moyen de 40 annuités dès l'année d'achat de la parcelle, estimée en 2024.

Le Président passe ensuite au vote :

À l'unanimité des voix (17), le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'700.00 (trois mille sept cents) TTC, destiné à l'acquisition de la parcelle 50 de la commune de Pregny-Chambésy, d'une surface de 1'079 m², située en zone bois et forêt, sise à la hauteur du chemin de Valérie 95, dans le bois de la Foretaille

5.2 Délibération relative à l'octroi d'un crédit de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille) TTC pour la réfection complète - encaissement et revêtement - de la route de Pregny entre le chemin Borgne et la limite communale direction Ville de Genève

Présentation (un PowerPoint est projeté à l'écran)

Mme Rasmussen indique qu'une information a été mise le 12 juillet sur CMNet au sujet de ces travaux. Elle rappelle que des réparations d'urgence ont dû être entreprises l'hiver dernier sur le tronçon communal de la route de Pregny avec des produits de réparations dans un premier temps, puis de l'enrobé bitumineux à chaud à l'ouverture des centrales à enrobés. Cela se référait à des réparations provisoires annoncées plusieurs fois en séances du Conseil municipal.

Mme Rasmussen ajoute que la Commune souhaitait profiter de cette fermeture pour entreprendre les travaux de réfection de l'infrastructure routière très affaiblie.

La route de Pregny a donc été complètement fermée à la circulation, pour les besoins de travaux de la Ville de Genève et de la Commune, du mercredi 3 juillet au dimanche 18 août 2024. La route a été réouverte en temps et en heure pour la rentrée scolaire. Il était question d'effectuer les travaux de réparation plus complets sur la chaussée en dégrappant entièrement la surface afin que la route devienne pérenne. Dans la note reçue le 12 juillet, il est important de relever l'art. 13 LAC relatif aux séances ordinaires du Conseil municipal qui se tiennent du 15 janvier au 30 juin et qui reprennent au 1^{er} septembre. Concernant les séances extraordinaires (cf. art. 14 LAC), il n'était pas possible d'en convoquer une en raison du délai.

Mme Rasmussen rapporte que le Conseil administratif a décidé de faire preuve de bon sens et de profiter de l'interruption du trafic sur la route de Pregny pour entreprendre des travaux de réfection totale, à savoir la réfection de l'encaissement pour ne pas devoir rouvrir et refermer la route dans quelques mois, raison pour laquelle une délibération n'a pas pu être votée avant. À noter que la Commune a l'intention d'agrandir le trottoir à proximité de l'allée d'arbres qui pose problème d'un point de vue de mobilité et des piétons. Ces travaux ont été refusés par l'Etat car des comptages devaient se faire en raison de l'ouverture du tunnel des Nations. La Commune était par ailleurs en discussion pour changer le sens de circulation de l'école internationale mais ces éléments ont été mis de côté pour les comptages du tunnel des Nations. Cette délibération a été présentée et préavisée à l'unanimité par la commission Bâtiments et travaux publics.

Questions et remarques

En l'absence de question ou de remarque, le Président invite Mme Pattyn à donner lecture de la délibération :

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2024

Délibération relative à l'octroi d'un crédit de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille cinq cents) TTC pour la réfection complète – encaissement et revêtement - de la route de Pregny entre le chemin Borgne et la limite communale direction Ville de Genève

Vu que ce secteur de la route de Pregny est en très mauvais état avec de nombreux nids de poule et des affaissements ;

Vu que plusieurs interventions de réfections d'urgence provisoires ont été nécessaires ces derniers mois et qu'elles ne sont pas pérennes ;

Vu les annonces régulières faites au Conseil municipal pour signaler la dégradation importante de ce secteur ;

Vu la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la route de Pregny en raison de son état ;

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur MDB ingénieurs civils associés SA pour seconder la commune ;

Vu le devis pour ces travaux établi par l'entreprise Piasio SA en date du 1^{er} juillet 2024 ;
Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des bâtiments et travaux publics du 28 août 2024 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
à la majorité simple

Par X oui, X non et X abstention sur XX conseillers municipaux présents à la séance
du 10 septembre 2024
(le Président ne prend pas part au vote)

1. De réaliser les travaux de réfection complète - encaissement et revêtement - de la route de Pregny entre le chemin Borgne et la limite communale direction Ville de Genève.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille cinq cents) TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Pregny-Chambésy, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille cinq cents) TTC au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux en 2024.

Le Président passe ensuite au vote :

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'octroi d'un crédit de CHF 298'500.00 (deux cent nonante-huit mille cinq cents) TTC pour la réfection complète - encaissement et revêtement - de la route de Pregny entre le chemin Borgne et la limite communale direction Ville de Genève.

6. Motions

Le Président annonce que le Conseil municipal a reçu une motion relative à l'extension de la crèche intercommunale déposée par M. Antille au nom de l'Alternative le 25 août 2024. Il cède la parole à M. Antille pour la lecture de la motion :

Motion relative à l'extension de la crèche intercommunale

Vu que Pregny-Chambésy fait partie du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPE), groupement des quatre communes : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy ;

Vu que plus de cent enfants sont sur la liste d'attente de la crèche intercommunale Les 4 saisons de Bellevue, dont une trentaine d'enfants de notre commune ;

Vu la validation du principe d'octroi d'un droit de superficie sur une parcelle de la commune en faveur de la fondation Clair-Bois ;

Vu l'emplacement idéal pour une crèche publique de l'actuel bâtiment de la fondation Clair-Bois, à proximité de la gare CFF et de la future Voie verte ;

Pour ces motifs, le soussigné soumet cette motion et remercie le Président de bien vouloir la soumettre au vote.

Sur proposition de M. Jean-René Antille, au nom de l'Alternative :

LE CONSEIL MUNICIPAL

dans sa séance du 10 septembre 2024

décide

par ... Oui ... Non ... Abstention(s)

D'accepter cette motion et invite l'exécutif à :

- 1) Étudier la possibilité de créer une extension de la crèche intercommunale des 4 saisons sur la commune de Pregny-Chambésy, notamment en explorant une éventuelle acquisition et réaffectation des bâtiments actuels appartenant à la fondation Clair-Bois.

Discussion

M. Lauber indique au nom du PLR (qui s'est réuni la veille) que ce dernier peinait à comprendre le but visé par la motion. Le PLR est sensible à la problématique du manque de places de crèche dans le canton et sur la commune de Pregny-Chambésy. Le groupe PLR s'étonne cependant du *timing* de cette motion, surtout qu'elle intervient à une semaine du retour des groupes en commission des finances concernant des places de crèche supplémentaires proposées dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Clair-Bois. Sur le fond, le rachat du bâtiment de la fondation Clair-Bois et sa transformation auraient certainement un coût important se montant entre 15 et 20 millions de francs. En comparant la proposition de la motion avec la proposition qui sera étudiée la semaine prochaine (partenariat avec la fondation Clair-Bois et places mises à disposition de la Commune), cette motion interpelle et étonne le PLR. Ce dernier propose donc de renvoyer la motion (même s'il peine à comprendre son but) pour discussion à la prochaine commission des finances.

M. Haenni indique que cette motion n'étonne pas du tout Le Centre bien que ce point soit en discussion depuis deux ans, puisqu'il s'agit d'une année électorale. Pour cette raison, Le Centre pense qu'il serait préférable d'étudier cette motion dans le contexte de la commission des finances puisque la motion évoque un achat de bâtiment.

S'agissant du *timing*, M. Antille indique qu'il s'est empressé, après discussion avec l'Alternative, de présenter la motion étant donné qu'un droit de superficie a été accordé à la fondation Clair-Bois et que ce dossier est traité par le Conseil administratif. Le but était de présenter la motion pour éventuellement permettre au Conseil administratif de revoir sa copie. M. Antille n'a pas voulu déposer cette motion en fin d'année. Il l'a déposée avant la commission des finances afin que tout un chacun puisse comprendre le point de vue de l'Alternative et pour expliquer le manque de places de crèche qui existe sur les 4 communes de la rive droite. M. Antille ne rentrera pas dans les détails expliquant pourquoi il y a moins d'enfants aujourd'hui et les raisons pour lesquelles ces derniers sont plus une charge qu'un désir (la première raison est la cherté de la vie, la seconde de trouver un loyer abordable et la troisième le manque de places de crèche). Cela aura des conséquences sur les cotisations AVS et assurance-maladie, sachant qu'il ne sera pas possible de compter sur les étrangers comme la plupart des gens pensent pour compléter ces problèmes qui apparaîtront dans quelques dizaines d'années. Par rapport à l'argent nécessaire pour construire un bâtiment (les 15 à 20 millions de francs mentionnés par M. Lauber), M. Antille estime qu'il n'est pas possible d'avancer des montants sans avoir d'étude, raison pour laquelle la motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de créer une extension de la crèche intercommunale des 4 saisons en explorant une éventuelle acquisition et réaffectation des bâtiments actuels appartenant à la fondation. Comme le sujet est à l'étude, il semblait pertinent que le Conseil administratif étudie cela de manière approfondie.

M. Basilio complète les propos de M. Lauber. Le PLR n'est pas opposé sur le fond car tout le monde est sensible au manque de places de crèche. En revanche, cette motion revient à bypasser le système. La commission des finances effectue un travail depuis plus d'un an sur ce projet mais l'Alternative vient avec une motion alors que les discussions sur le projet n'ont pas encore abouti. La méthode interpelle mais le PLR ne s'étonne plus puisque ce n'est pas la première fois que cet état de fait survient.

Mme Frey fait remarquer qu'une personne ou un groupe peut déposer une motion s'il le souhaite. En outre, le projet en discussion est une crèche privée tandis que la motion demande une crèche intercommunale. La motion suggère d'utiliser les structures existantes en place avec Bellevue, Genthod et Collex-Bossy. Les places proposées sont au nombre de 14 alors qu'il y a plus de 100 enfants en liste d'attente dont une trentaine de Pregny-Chambésy. En 2023, il y avait 107 naissances dans les quatre communes donc les 14 places proposées seront de loin insuffisantes. Mme Frey commente ensuite que si le PLR juge qu'il s'agit d'une occasion pour promouvoir l'Alternative par rapport aux élections 2025, elle le renvoie aux propositions de l'Alternative en 2020 où une crèche figurait déjà sur la liste. Mme Frey mentionne par ailleurs que Le Centre, qui est très pro-famille, promeut des places de crèche au niveau suisse. Or, Mme Frey est très étonnée que Le Centre de la Commune s'aligne avec le PLR qui favorise les crèches privées parce qu'il s'agit du meilleur marché pour une commune puisque qu'elle n'impliquera pas de dépenses communales.

M. Schwarm précise à M. Antille que la Commune n'a pas accordé de droit de superficie à la fondation Clair-Bois contrairement à ce qui a été évoqué puisque l'administration attend un retour des groupes politiques dans le cadre de la commission des finances le 16 septembre sur trois sujets : le principe des 14 places de crèche, le fonctionnement et le programme en lien notamment avec la culture. Le Conseil administratif ne peut pas étudier plusieurs dossiers à la fois mais il respectera les débats du Conseil municipal.

M. Thurnherr rapporte qu'il y avait une cinquantaine de places en attente l'année passée. Ce sont essentiellement des problématiques organisationnelles qui expliquaient la raison pour laquelle les parents n'avaient pas encore inscrit leur enfant et pas parce qu'il n'y avait pas de place ou une liste d'attente. Enfin, M. Thurnherr relève que la campagne 2025 est lancée.

Le Président n'est pas certain que les propos relatifs à la campagne soient bien placés.

M. Antille cite la commission des finances du 17 octobre 2022 où il s'agissait de discuter du projet de l'image directrice de la villa Greta. L'Alternative a clairement fait un retour de groupe où elle demandait tout de même qu'il y ait « une expertise des bâtiments actuels de la fondation Clair-Bois qui soit réalisée afin de pouvoir les conserver et les réaffecter » (M. Antille conclut la citation par les termes : « bref, bla bla bla »). M. Antille félicite le Conseil administratif d'avoir entrepris cette démarche importante mais le Conseil administratif privilégie uniquement des intérêts privés au détriment des intérêts publics.

M. Thurnherr intervient en invitant son préopinant à ne pas dire « n'importe quoi ». Il demande à M. Antille si le fait que la fondation Clair-Bois aide des enfants en situation de handicap rejoint des intérêts privés. M. Antille répond que cela reste privé.

M. Pasche est surpris d'entendre que Le Centre serait « maqué » avec le PLR alors que Le Centre a justement trouvé des intérêts par rapport aux deux partis en place. La volonté du Centre est le bien-être de la Commune et pas le bien-être du parti. S'agissant du fait de favoriser le groupement intercommunal, M. Pasche fait remarquer que 14 places sont proposées à la commune de Pregny-Chambésy. En suivant la motion, il n'y aurait que deux ou trois places pour la Commune. M. Pasche se demande où est l'intérêt du concitoyen. M. Pasche conçoit ensuite que le partenariat avec Clair-Bois serait un subventionnement privé, mais la place sera beaucoup moins chère que la crèche intercommunale. L'intérêt de M. Pasche consiste à trouver des places de crèche pour les communiens et pas de débattre sur qui achètera quoi. Aujourd'hui, 14 places seraient construites et mises à disposition pour un certain montant. La motion invite à acheter et transformer un bâtiment et partager des places avec d'autres communes. M. Pasche laisse les membres du Conseil municipal faire le calcul.

M. Basilio propose que le Conseil municipal vote sur la motion, sachant qu'un renvoi en commission a été proposé. Ce genre de discussion doit avoir lieu en commission autrement cela n'a aucun sens.

En sus, les enfants qui vont actuellement à Bellevue pourraient aller à Pregny-Chambésy. S'il y a une crèche privée, les dépenses sur le bâtiment seront facturées à la Commune car cela fait partie du fonctionnement. En faisant une crèche intercommunale avec les quatre communes, les frais seront partagés par quatre.

M. Oestreicher passe la présidence à sa collègue pour faire une petite intervention. Il serait écologiquement préférable de réétudier le bâtiment pour qu'il soit réutilisé plutôt que détruit pour des projets privés. M. Oestreicher pense qu'il serait intéressant de mettre en contrepartie la parcelle dans les discussions sur le droit de superficie qui serait accordé à la fondation Clair-Bois. Le nombre de places que cela représenterait impliquerait de faire une étude. Il y aurait par ailleurs une répartition intercommunale qui garantirait un meilleur fonctionnement au niveau de la gestion du personnel.

M. Oestreicher reprend la présidence.

M. Basilio se demande si le Conseil municipal peut à présent passer au vote.

Le Président met la motion au vote et donne lecture de l'invite de la motion.

M. Lauber rappelle que le PLR a proposé de renvoyer la motion en commission des finances.

Le Président met le renvoi de la motion en commission des finances :

Par 13 voix pour, 1 abstention et 2 refus, le Conseil municipal vote pour le renvoi de la motion relative à l'extension de la crèche intercommunale en commission des finances.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

10.1 Présentation du calendrier des séances 2025 du Conseil municipal ainsi que des commissions pour le 1er semestre 2025

Mme Rasmussen indique que les dates ont été validées par les présidences des commissions. Elle invite les membres du Conseil municipal à les agender dans leur agenda respectif.

11. Propositions individuelles et questions

11.1 Nouveaux horaires de l'administration

Mme Frey a compris la volonté de condenser les heures d'ouverture de l'administration pour que la réception travaille sereinement.

Mme Frey souligne toutefois qu'il n'y a aucune option pour les gens qui travaillent à plein-temps ailleurs que sur la Commune. Les communes alentours ont toutes un

Mme Frey souligne toutefois qu'il n'y a aucune option pour les gens qui travaillent à plein-temps ailleurs que sur la Commune. Les communes alentours ont toutes un après-midi jusqu'à 19h00. Le Grand-Saconnex a par exemple une ouverture de la réception à 07h30 un matin.

M. Czech indique que des statistiques ont été faites sur la tranche horaire 16h00 et 17h00 car la réception était ouverte jusqu'à 17h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. À partir de 15h00-16h00, les gens ne viennent plus en Mairie. Il n'y avait donc pas de plus-value à ouvrir la réception entre 16h00 et 17h00 sachant que les gens qui travaillent finissent à 18h30-19h00.

Mme Chantranuwatana désire savoir s'il est possible de joindre la commune en dehors de ces heures, ce que M. Czech infirme.

12. Divers

12.1 Conférences sur l'énergie

M. Antille rappelle que l'Alternative a mis sur pied un triptyque de conférences sur l'énergie. La première s'est déroulée en mai. Les deux prochaines auront lieu le jeudi 19 septembre (sur les modes de production de chaleur) et le 3 octobre (sur le photovoltaïque dans l'habitat) à la salle communale à 20h00 à chaque fois. Un apéro sera offert à l'issue de la conférence.

13. Questions du public

Le Président rappelle que seules des questions d'intérêt général peuvent être posées à l'exception des questions portant sur des cas particuliers. Il demande au public de se lever et de se présenter lorsqu'il pose une question.

13.1 Salle du Conseil municipal

Mme Killisch, habitante de Pregny-Chambésy depuis un certain temps fait remarquer qu'il est difficile d'entendre les débats. Il devient urgent de mettre des micros à disposition pour que la population participe.

13.2 Félicitations

Mme Killisch rapporte que le parc à côté de la Mairie rencontre un succès flagrant auprès des enfants. Elle félicite particulièrement l'entreprise qui s'est chargée de l'arborisation qui a été faite intelligemment et avec soin. Mme Killisch a par ailleurs fréquenté la piscine presque tous les jours durant l'été. L'atmosphère était très sereine et les gardiens de bain, bien que fermes, étaient extrêmement gentils.

Mme Rasmussen remercie Mme Killisch.

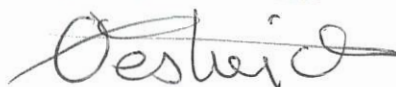
13.3 Parcelle 242

Mme Pernoud relève que, selon le dernier Info Mairie, « des réflexions sont en cours quant à son affectation [la parcelle 242], mais elles permettent d'ores et déjà d'affirmer qu'il sera dédié aux écoles et aux manifestations organisées par la Commune ». Mme Pernoud aimerait obtenir des précisions plus concrètes sur le destin de cette parcelle.

M. Schwarm confirme que des discussions très étroites ont lieu au sein du Conseil administratif. Une affectation large a été mise volontairement pour garder la primeur et annoncer d'ici quelques semaines l'affectation de la future maison. La volonté est de faire une communication d'ici la fin de l'année, le but n'étant pas de laisser cette propriété vide et l'ouvrir un peu plus à la population.

L'ensemble des points ayant été abordés, le Président déclare la séance levée à 21h08 et remercie l'assemblée.

* * *

Le Président**: Yves OESTREICHER****La Vice-Présidente****: Charavee CHANTRANUWATANA****La Deuxième Vice-Présidente****: Dominique PATTYN****La Rédactrice du P.-V.****: Léa BOISADAM**